

**DECISION N° 20220913_P_116
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »****Département de la
Haute-Loire****Arrondissement
D'YSSINGEAUX****Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE****VU** le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,**VU** le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,**VU** la décision du Président n°20160604_P_064 en date du 04 juin 2016 portant sur la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des droits d'entrée au Musée de la Faulx de Pont Salomon,**VU** la délibération n° 20200630_D_108 du Conseil Communautaire du 30 juin 2020 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,**Commission : Culture - Patrimoine****Objet : suspension de la régie de recettes pour l'encaissement des droits d'entrée au Musée de la Faulx de Pont Salomon**

N° 20220913_P_116

Le Président,**Décide**

De suspendre la régie de recettes pour l'encaissement des droits d'entrée au Musée de la Faulx de Pont Salomon à compter de ce jour et ce durant la durée des travaux.

OBJET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture

Le :

Fait à La Séauve sur Semène, Le 13 septembre 2022

Le Président,**Frédéric GIRODET**